

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-040

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/09/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/09/2024
Présents : 18		
Votants : 18 + 1 pouvoir		

Présents : MM. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel
- MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno -
GACHET Roger

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine
JALLIFFIER-VERNE Christelle - MANENTI Remy - PAVIET Laura -
LEGRAND Alexandra - GENON Marie

Excusés :

MM. DELWAL Jean-Luc - BIBOLLET Nicolas
Mmes MASSUTTI Carole - Mme PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Positionnement des zones humides qui se trouvent dans l'anse de l'Arc sur la commune déléguée de Randens

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du préfet de la Savoie ayant pour objet la mise à jour de l'inventaire départemental des zones humides. Un délai de 3 mois est accordé afin de faire part au service « environnement, eau et forêts » de la DDT les observations éventuelles concernant l'inventaire des zones humides cartographiés.

Le conservatoire des espaces naturels de la Savoie a répertorié deux zones qui sont situées dans le lit de l'Arc, rive droite à l'aval de la commune déléguée de Randens, comme étant des zones humides.



🔍 **Zones humides (ZH v4)**

■ ZH ajoutée

□ ZH modifiée

🔍 **Zones humides (ZH v4)**

■ Zones humides

🔍 **Partie anciennement en zone humide**

■ Partie anciennement en zone humide

Or, ces zones n'avaient jamais été répertoriées comme zones humides. De plus cette emprise était auparavant des terres agricoles qui s'érodent depuis plus de 30 ans. A ce jour c'est plus de 10 hectares qui ont disparu en raison de l'incurie du gestionnaire du cours d'eau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré s'oppose à ce classement d'autant plus qu'il sollicite depuis maintenant plus de 10 ans, les différents Préfets, Sous-Préfets ainsi que la police de l'eau pour qu'une solution soit trouvée afin de remblayer cette anse et stopper définitivement l'érosion des terres arables.

Le conseil municipal refuse catégoriquement la cartographie proposée qui ne sera pas intégrée dans le PLU de la commune de VAL D'ARC qui sera arrêtée dans les prochaines semaines.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance

Véronique GAZET

Monsieur le Maire de VAL D'ARC

Hervé GENON

